



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2024

Délibération n° 02

Date de convocation

24.05.2024

Date d'affichage

28.05.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 34

Objet : Attribution de subventions aux associations locales pour l'année 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUMBI NGAMO – Mme H. KIRCALI – Mme L. MASSE – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. B. ZAOUI par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIAN par Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme KD. ILLMANN par M. JM. GUILBOT – M. S. ROUILLIER par M. B. VRIGNAUD – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024

ID : 077-217701226-20240603-DEL_03JUN24_2-DE

Monsieur Eric ALAMAMY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Fabrice BOURDEAU, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Lors de l'adoption du Budget Primitif 2024, des enveloppes de crédits ont été votées dans chaque secteur en vue de leur attribution aux associations locales et aux associations ayant une activité sur la commune ou venant en aide aux Combs-la-Villais.

Conformément à l'article L. 2311-7 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit ensuite délibérer afin d'attribuer les subventions à chacune de ces associations.

Par service, sont rappelées les subventions versées en 2023 à comparer aux montants que je vous propose d'attribuer par la présente délibération :

	Subventions versées en 2023	Attributions 2024
Relations internationales :	5 000,00 €	5 000,00 €
Enseignement :	400,00 €	417,00 €
Sport :	105 000,00 €	108 750,00 €
Culture :	11 050,00 €	9 200,00 €
MJC :	230 659,00 €	235 659,00 €
Fonctionnement	104 235,00 €	118 235,00 €
Personnel	107 424,00 €	117 424,00 €
Action sociale :	15 150,00 €	17 050,00 €
Habitat	1 500,00 €	1 700,00 €
Environnement :	2 600,00 €	2 600,00 €
Action économique :	1 500,00 €	1 500,00 €
TOTAL :	372 859,00 €	381 876,00 €

Pour la plupart des subventions aux associations, l'enveloppe a été reconduite dans son ensemble.

Ces subventions ont été accordées après examen des dossiers des associations (résultat financier et bilan des actions menées) et après les avoir entendues sur leurs projets pour l'année à venir ou les années futures.

Les tableaux annexés à la délibération vous indiquent succinctement les raisons qui ont conduit à la variation de ces subventions (ex : participation à des activités municipales, résultat financier, nouvelle association, ...).

Au vu de ces éléments, je vous propose d'attribuer les subventions aux associations locales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2311-7,

VU la délibération n° 02 du 18 décembre 2023 portant établissement du Budget Primitif 2024,

VU les demandes de subvention émanant des associations,

VU l'avis des Commissions Administration Générale, Finances et Ressources Humaines – Prévention, Epanouissement Educatif, Social et Citoyen – Animation, Epanouissement Culturel et Sportif – Aménagement et Développement Durables,

CONSIDERANT que les crédits suffisants sont inscrits au Budget 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024

ID : 077-217701226-20240603-DEL_03JUN24__2-DE



DECIDE d'attribuer les subventions telles que déterminées en annexe à la présente délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2024.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 03 juin 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



Le secrétaire de séance
Eric ALAMAMY

Pour : 34
Contre : -
Abstention : -

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024

ID : 077-217701226-20240603-DEL_03JUN24__2-DE